EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2021-577

Objet : Rue du Calvaire
Circulation interdite (par panneaux « route barrée »)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 22 novembre 2021, présentée par l'entreprise SMPT – rue des Frères Montgolfier – 56890 Saint Avé, pour permettre la réalisation des travaux d'ouverture de fouilles pour enfouissement de câbles Enedis,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue du Calvaire, d'interdire la circulation (par panneaux « route barrée ») et le stationnement des véhicules au droit du chantier, à compter du mercredi 15 décembre 2021 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 8 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue du Calvaire, la circulation sera interdite (par panneaux « route barrée ») et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du mercredi 15 décembre 2021 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 8 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise SMPT sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 24 novembre 2021
Pour le Maire
André Croguennec
Le Conseiller Municipal délégué
à l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)